

**MAIRIE DE SEMONS**

**306 route de Beaurepaire**  
**38260 SEMONS**  
Téléphone : 04.74.54.22.15  
Fax : 04.74.20.36.05

Le **jeudi 30 septembre 2018 à 20h** le conseil municipal dûment convoqué le 13/09/2018, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul TOURNIER-FILLON, Maire.

*Nombre de membres en exercice : 11*

**PRESENTS** : MM. TOURNIER-FILLON Jean-Paul - JANIN-BRUSSON Denis - GERARD Jacques - BOUVIER Régis - CHAPPAT Christian - COLLION Olivier - LODIER Philippe - BARBIER Gilles -

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes ALONSO Véronique - BOURDAT Maryvonne - DURAND Patricia

Secrétaire de séance : TOURNIER-FILLON Jean-Paul

M. le Maire ouvre la séance après l'appel du nom des conseillers municipaux, puis donne lecture du compte rendu de la précédente réunion, lequel est approuvé à l'unanimité.

**1. délibération n° 32**

**Contrat de services avec SIMCO**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que les décisions prises en vertu de la délégation d'attributions consenties par la délibération n° 32 du 24 avril 2014, sont portées à la connaissance du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une commune nouvelle des quatre communes (ARZAY-COMMELLE-NANTOIN-SEMONS). Dans ce cadre il est apparu nécessaire de réaliser un audit financier des quatre communes.

La société SIMCO de PARIS a été sollicitée afin de réaliser les prestations de services suivantes :

- réalisation d'un audit rétrospectif des quatre communes
- simulation des impacts fiscaux de la création d'une commune nouvelle
- simulation des impacts financiers de la création d'une commune nouvelle

Le coût de cette mission s'élève à 750€ HT soit 900€ TTC pour la commune de SEMONS

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- PREND ACTE de la décision suivante prise au titre des délégations permettant à M. le Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, dans la limite de 2000,00 € H.T.,
- APPROUVE la réalisation d'un audit financier des quatre communes,
- APPROUVE l'offre de services de la Société SIMCO de PARIS pour un montant de 750€ H.T. soit 900€ T.T.C,
- APPROUVE la signature par M. le Maire de ladite offre de prestations de services,  
Les crédits sont inscrits au compte 617 en section fonctionnement.

**2. délibération n° 33**

**Forêt communale - programme d'actions pour l'année 2019**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le programme d'action pour l'année 2019 à réaliser dans le forêt communale de SEMONS.

Il présente le descriptif des actions :

Parcelle	type de coupe	Volume présumé réalisable (m <sup>3</sup> )	Surface à parcourir (ha)	Année prévue doc.	Proposition ONF	Gestion Justification ONF
8	E	1004	13,4	2019	2019	+ voir le taillis des inter-bandes feuillues
14	E	675	11,2	2019		

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- APPROUVE le programme d'actions pour l'année 2019 exposé ci-avant,
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

### 3. délibération n° 34

#### Forêt communale - Travaux d'amélioration de la desserte de la forêt communale - Marché à procédure adaptée

M. le Maire rappelle qu'une consultation portant sur la réalisation des Travaux d'Amélioration de la desserte forestière a été lancée sous forme d'un marché à procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Un Avis d'Appel Public à la Concurrence a été envoyé à la publication le 25 juillet 2018, parution le 03 août 2018 dans le journal LES AFFICHES, pour une date de remise des offres fixée au 27 août 2018 à 17h.

- ✓ Date de démarrage des travaux : 17 septembre 2018
- ✓ Date de fin des travaux : 30 juin 2019

Le marché se définit comme suit :

- ✓ Aménagement d'une place de dépôt,
- ✓ Création d'une piste forestière de 3,5 mètres de largeur sur 530 mètres de longueur et d'un chargeoir,
- ✓ Création d'une route forestière sur 240 mètres,
- ✓ Aire de retournement.

La Commission d'Ouverture des Plis s'est réunie le 17 septembre 2018 et a retenu l'offre suivante : Entreprise CUMIN TP pour un montant de 32225,30 € HT soit 38 670,36 € TTC.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le choix de la Commission d'ouverture des plis et de valider la signature du marché avec l'attributaire ci-dessus désigné, ainsi que toutes les pièces afférentes au marché.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- PREND ACTE de la décision suivante prise en vertu de la délibération 2018-12 du 1er mars 2018,
- APPROUVE la procédure de consultation des entreprises,
- APPROUVE le choix de la commission d'ouverture des plis,
- APPROUVE la signature par M. le Maire du marché et de toutes les pièces du marché visé ci-dessus.
- INSCRIT les crédits au budget 2018 en section d'investissement - programme 915 compte 2117.

### 4. délibération n° 35

#### Finances - décision modificative 1 BP 2018

M. le Maire propose au Conseil Municipal l'ajustement des crédits budgétaires ci-après, suite aux dernières décisions du Conseil Municipal, notamment, l'aménagement de la desserte de la forêt communale.

Section d'Investissement						
Impu- tation	chapitre	Prog,	Désignation		Modifications budgétaires	
					Dépenses	Recettes
4582	4582		Opération sous mandat - Travaux de voirie - la part d'ORNACIEUX	Augmentation de crédits		6 224 €
2117	21	917	Amélioration de la desserte forestière	Augmentation de crédits	<b>45 024 €</b>	
1328	13	917	subvention FEADER 80%	Augmentation de crédits		28 800 €
10222	10	NO	FCTVA	Augmentation de crédits		10 000 €
TOTAL					45 024 €	45 024 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents:**

- APPROUVE la décision modificative 1 de l'exercice 2018 telle que présentée,
- CHARGE M. le Maire d'en aviser Mme la Trésorière de LA COTE ST ANDRE